

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 25 octobre 2019	N° 2019-631

Convocation du 18 octobre 2019

Aujourd'hui vendredi 25 octobre 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kevin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, Mme Florence FORZY-RAFFARD, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Michel POIGNONEC, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel DUCHENE à M. Dominique ALCALA
Mme Véronique FERREIRA à M. Alain ANZIANI
M. Michel VERNEJOUL à M. Jacques GUICHOUX
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON
Mme Cécile BARRIERE à M. Jacques BOUTEYRE
M. Didier CAZABONNE à Mme Florence FORZY-RAFFARD
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Benoît RAUTUREAU
Mme Chantal CHABBAT à Mme Zeineb LOUNICI
Mme Nathalie DELATTRE à M. Daniel HICKEL
M. Gérard DUBOS à M. Arnaud DELLU
M. Jean-Claude FEUGAS à Mme Claude MELLIER
M. Philippe FRAILE MARTIN à Mme Magali FRONZES
Mme Dominique IRIART à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Laetitia JARTY-ROY à Mme Emmanuelle CUNY
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOLET
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Maribel BERNARD
M. Jacques PADIE à M. Max GUICHARD
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET
Mme Arielle PIAZZA à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à Mme Gladys THIEBAULT
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT

EXCUSE(S) :

Mme Marie-Christine BOUTHEAU.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Christophe DUPRAT à M. Michel LABARDIN jusqu'à 10h45
M. Franck RAYNAL à M. Eric MARTIN à partir de 11h00
Mme Andréa KISS à Mme Christine BOST à partir de 12h00
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean TOUZEAU à partir de 11h45
M. Erick AOUZERATE à M. Stéphan DELAUX à partir de 12h10
Mme Conchita LACUEY à Mme Michèle FAORO à partir de 12h00
M. Marc LAFOSSE à Mme Anne BREZILLON à partir de 10h15
Mme Anne-Marie LEMAIRE à Mme Brigitte COLLET à partir de 12h00
M. Michel POIGNONEC à Mme Elizabeth TOUTON à partir de 12h05
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Serge TOURNERIE à partir de 12h20

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 25 octobre 2019	Délibération
	Direction générale Haute qualité de vie Direction des espaces verts	N° 2019-631

Société d'Horticulture de la Gironde - Manifestation pour la célébration du 180ème anniversaire - Aide à une action spécifique - Subvention de fonctionnement - Décision - Autorisation

Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Depuis sa création, la Société d'horticulture de la Gironde s'est donné pour objet de mieux faire connaître et aimer les plantes et les fleurs et participe ainsi à embellir le cadre de vie.

En 2019, la Société d'horticulture de la Gironde se donne pour mission d'apporter des réponses aux préoccupations contemporaines : le respect de l'environnement et de la biodiversité, la sauvegarde des variétés anciennes, l'embellissement du cadre de vie.

La Société d'horticulture de la Gironde a été créée en 1839 par Raymond Vignes afin de permettre à toutes les personnes qui le désiraient de mieux connaître « la vie et la culture des fleurs ». En 1911, elle a été reconnue d'utilité publique et plus de quinze présidents se sont succédés à ce jour, dont des maires de Bordeaux, qui se sont toujours attachés à exaucer les vœux du fondateur.

A l'occasion de la célébration de son 180^e anniversaire, la Société d'horticulture de la Gironde propose une série d'événements ouverts au public, parmi lesquels une exposition « Bordeaux Jardins » du 21 septembre 2019 au 5 octobre 2019.

Organisée en partenariat avec la ville de Bordeaux, cette exposition présentera au public la passionnante histoire des jardins bordelais à travers les différentes époques. Reposant sur une scénographie originale, cette exposition se tiendra dans la salle capitulaire du cloître Mably en plein cœur de la ville. Des compositions paysagères autour du jardin urbain seront créées par le service des espaces verts de Bordeaux Métropole et les élèves du Lycée Professionnel horticole Camille Godard de la ville de Bordeaux.

Il est proposé d'accorder pour cette opération une subvention de 7 000€, la Société d'horticulture de la Gironde devant trouver les recettes nécessaires à l'équilibre du budget prévisionnel.

Cette demande de financement répond aux critères d'éligibilité définis par la délibération n°2011-0929 du 16 décembre 2011 relative au dispositif d'aide financière des Projets nature :

- Intérêt communautaire : valorisation de la nature en ville ;
- Ouverture du service rendu à tous les habitants de Bordeaux Métropole ;
- Protection, valorisation et promotion des sites naturels, agricoles et des paysages.

Cette subvention ne pourra pas être réévaluée à la hausse. Au contraire, si le montant définitif s'avérait inférieur au budget prévisionnel, la subvention serait réduite au prorata des dépenses effectivement réalisées.

Conformément aux dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'organisme subventionné est tenu de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de son budget définitif, ainsi que des comptes de l'exercice écoulé et tous documents faisant connaître les résultats de son activité dans les six mois suivant la clôture de l'exercice.

Ainsi, il s'engage à fournir dans les six mois de la clôture de l'exercice les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- Le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- Les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus à l'article L612-4 du code de commerce ;
- Le rapport d'activité.

Selon ce même article, il est également interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en utiliser tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-29,

VU la délibération n°2011-0929 du Conseil de Bordeaux Métropole en date du 16 décembre 2011 relative au dispositif d'aide financière des projets nature

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE Bordeaux Métropole a affirmé sa volonté de soutenir financièrement les actions qui visent au maintien de la biodiversité et à la gestion raisonnée des espaces naturels de son territoire.

DECIDE

Article 1 : d'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de 7 000€ à la Société d'horticulture de la Gironde pour l'année 2019 au titre de la manifestation « Exposition Jardins » qui sera proposée du 21 septembre au 5 octobre 2019 dans le cadre de la célébration de son 180^e anniversaire

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante au budget principal de Bordeaux Métropole de l'exercice 2019, en section de fonctionnement, chapitre 65, article 65748, fonction 76.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 octobre 2019

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 28 OCTOBRE 2019</p> <p>PUBLIÉ LE : 28 OCTOBRE 2019</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH</p>
---	---